



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 11 avril 2023

N°759



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **POLES UNIVERSITAIRES D'INNOVATION : 29 PROJETS PARTICIPENT A L'ETAPE DE SELECTION POUR UN DEPLOIEMENT DES L'ETE 2023**

**Pour favoriser et accélérer l'utilisation des résultats de la recherche au profit des Françaises et des Français, le Gouvernement déploie dans le cadre du plan France 2030 une politique ambitieuse en faveur de l'innovation et de la création de startups.**

Un renforcement du plan deeptech, grâce à 500 millions d'euros d'investissements nouveaux, a ainsi été annoncé en janvier dernier. Ces mesures visent notamment à mettre en place à travers tout le territoire des Pôles universitaires d'innovation (PUI) pour accélérer la dynamique d'innovation des écosystèmes territoriaux.

Ces pôles, expérimentés depuis fin 2021 autour de 5 établissements pilotes, permettent de renforcer le rôle des universités dans la structuration d'un écosystème local d'innovation performant avec les organismes nationaux de recherche présents sur leur territoire et les structures de transfert, de valorisation et d'incubation des projets d'entreprise. Ils permettent une gouvernance unique des initiatives, sans ajouter de strates administratives supplémentaires. Des moyens y sont engagés en contrepartie d'une accélération de la politique d'innovation.

Pour permettre leur déploiement, un appel à propositions a été ouvert par le Gouvernement le 7 décembre dernier.

Le ministre de l'Économie et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et saluent le dynamisme des acteurs qui se sont mobilisés pour répondre rapidement à cet appel, démontrant ainsi que cette démarche répond à des attentes et des besoins réels. L'appropriation de l'appel témoigne aussi d'une maturité grandissante sur ces sujets et d'une prise de conscience de l'enjeu de valoriser la recherche pour en maximiser l'impact sur notre société. De plus, les candidatures reçues émanent de l'ensemble du territoire national afin de pouvoir couvrir largement le potentiel de valorisation français.

29 établissements chefs de file, dont la liste figure en annexe, sont aujourd'hui présélectionnés et susceptibles de bénéficier d'un financement pour déployer ou consolider un PUI.

La création de ces Pôles s'appuyant sur une logique d'examen et non de concours, leur nombre pourra ainsi dépasser l'horizon de 25 initialement fixé. Les candidatures présélectionnées devront toutefois maintenir le niveau d'ambitieux et de sérieux témoigné jusqu'à présent à l'occasion de la dernière phase de sélection à l'issue de laquelle leur constitution pourra être confirmée.

En s'appuyant pleinement sur la mission d'innovation des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, ces PUI permettront de développer derrière chaque découverte scientifique le réflexe de l'innovation, d'encourager la prise de risque et de générer davantage de projets innovants issus de la recherche publique, au profit de la société et de l'économie.

## **Contacts presse**

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

01 55 55 84 24

[secretariat.communication@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr)

Annexe :

	<b>Établissements chefs de file</b>
<b>PUI qualifiés</b>	Aix-Marseille université, Université de Bretagne Occidentale, Université de Bordeaux, Université Bourgogne-Franche-Comté, Comue Angers-le Mans, CY Cergy Paris université, Université Côte d'Azur, Université Grenoble Alpes, Université de Lille, Université de Lorraine, Université de La Rochelle, Nantes Université, Université de Pau et des pays de l'Adour, Université PSL, Université Paris-Saclay, Université Paris Cité, Comue Paris-Est, Université de Rennes, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Toulouse, Université de Tours
<b>PUI pilotes</b>	Normandie Université, Sorbonne Université, Université Clermont Auvergne, Université de Montpellier, Université de Strasbourg
<b>Candidats autorisés à déposer un dossier</b>	Institut Polytechnique de Paris, Université de la Réunion, un établissement chef de file du site lyonnais, ces derniers doivent se rendre éligibles et le jury évaluera la nécessité et la pertinence des candidats en PUI.